

Réunion du Conseil Municipal

Du samedi 30 janvier 2016 à 20 heures 30

Date de convocation : 21 janvier 2016

Sont présents: Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, François FRAISSE, Claude PORTAL, Jean-Luc BLANQUET, Olivier GUILBOT

Secrétaire de séance: Adeline CHASSANY

ORDRE DU JOUR

- Réaménagement d'un prêt auprès du Crédit Agricole
- Fonds Cantal Solidaire + amendes de police : projets 2016
- Demande de subvention par l'école publique de Chaudes-Aigues
- Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Chaudes-Aigues
- Affaires diverses

➤ [Approbation du compte rendu de la séance précédente.](#)

Le Conseil approuve le compte rendu de la séance du 20 novembre 2015.

➤ [Réaménagement d'un prêt auprès du Crédit Agricole](#)

Présentation de la proposition du Crédit Agricole pour le réaménagement du prêt N°00000665612 relatif aux travaux d'assainissement du Bourg.

Ce prêt actuellement au taux de 4.75 % passerait au taux de 4.06 € soit un gain pour la commune de 5 872.02 € (frais de réaménagement de 200 € déduit).

Le maire invite le Conseil à se prononcer sur cette proposition de réaménagement.

Le conseil municipal :

- **Accepte unanimement cette proposition de réaménagement du Crédit Agricole.**
- **autorise le maire à signer le contrat de prêt de réaménagement ainsi que tous les documents afférents.**

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ [Fonds Cantal Solidaire + amendes de police : projets 2016](#)

- 1) Il est proposé de déposer une demande de subvention :
 - au titre du Fonds Cantal Solidaire pour les travaux de restructuration du chemin des poubelles
 - au titre des amendes de police pour la pose d'une glissière à la sortie du Bourg

Le maire demande au conseil de se prononcer sur les devis présentés et de l'autoriser à déposer ces demandes de subventions.

Après délibération le conseil :

- **retient la proposition de l'entreprise PASS pour la pose de la glissière**
- **retient la proposition de l'entreprise CASTEL pour le chemin des poubelles**
- **autorise la maire à déposer ces demandes de subventions.**

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

2) Le maire fait savoir également que le dispositif Fonds Cantal Solidaire (FCS) qui remplace le FEC est désormais pluriannuel et couvre la période 2016-2018. Du fait de la pluriannualité dudit dispositif, il est demandé à toutes les communes de réaliser une programmation des projets de travaux.

Le conseil municipal après délibération décide de programmer les travaux suivants :

- **pour 2017 : la réfection d'un mur de soutènement au village de la Brugère pour un coût estimatif de 10 055.00 € HT**
- **pour 2018 : le remplacement des menuiseries à la salle polyvalente pour un coût estimatif de 13 644.08 € HT**

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Demande de subvention par l'école publique de Chaudes-Aigues

Présentation de la demande de subvention faite par l'école publique de Chaudes-Aigues pour un voyage scolaire à Nîmes, 3 enfants de Fridefont sont concernés.

Le maire demande au conseil de se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal approuve la demande et décide d'accorder 30€ pour chacun des 3 élèves de Fridefont concernés par ce voyage.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Participation aux frais de fonctionnement école de Chaudes-Aigues

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'obligation des communes à participer aux frais de fonctionnement des écoles dans lesquelles sont scolarisés des enfants de la commune.

Il fait savoir que l'école de Chaudes-Aigues accueille six enfants de Fridefont et qu'il y a donc lieu de verser une participation à la mairie de Chaudes-Aigues.

Le montant à la charge de la commune pour l'année scolaire 2015/2016 est de 800 € par enfants soit 4800 €.

Le maire demande au Conseil de se prononcer sur cette participation.

Le conseil municipal accepte de verser à la mairie de Chaudes-Aigues pour l'année scolaire 2015/2016, la somme de 800 € par élève pour la participation aux charges de fonctionnement de l'école publique de Chaudes-Aigues et autorise le maire à signer la convention à intervenir avec la commune de Chaudes-Aigues.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Affaires diverses

- *Sanitaires de la salle des fêtes : le conseil choisit le devis de Sébastien BIRON.*
- *Présentation du devis de la Communauté de communes Caldaguès Aubrac d'un montant de 2 256.00 € pour la construction d'un mur autour des poubelles.*
- *Suite à la demande de M. HIBERT que la commune lui amène l'eau à sa parcelle, il est décidé de l'autoriser à se brancher sur la conduite à ses frais, la commune ne fournissant que le compteur.*
- *Réfection de la toiture du four du Pouget : le devis de l'entreprise ORLHAC est retenu.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire,
Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

François FRAISSE

Claude PORTAL

Jean-Luc BLANQUET

Olivier GUILBOT